

COMMUNE DE LES CULLAYES

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 novembre 2009

Lieu : Grande salle, Les Cullayes

Présidence : M. Vincent Lacoïn

Vice-présidence : Mme Claude Jordan

Secrétaire : Mme Anne-Laure Fritsché

Copies : Municipalité, Préfecture

La Municipalité siège avec Madame Isabelle Lucas Sauterel, Messieurs Jean Gaumann, Félix Rattin, et Adrian Schneider. Le Syndic M. Bernard Burri est excusé.

Le Conseil général a été légalement convoqué.

A 20h02, Monsieur le Président souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et les Conseillers.

L'assemblée est déclarée ouverte.

Le bureau fonctionne ce soir normalement avec tous ses membres. On peut dès lors procéder à l'appel.

1. Appel :

Suite au décès de M. Francis Dutoit, l'assemblée observe une minute de silence.

Sur 66 membres, 46 sont présents, 16 excusés, 4 absents non excusés. Plus du tiers des membres étant présent, le Conseil est légalement habilité à siéger.

Scrutateurs désignés pour la séance : Mme Isabelle Dapaz
M. Emmanuel Scaiola

2. Assermentation

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

3. Ordre du jour / Procès-verbal :

1. Appel
2. Assermentation
3. Ordre du jour / Acceptation du procès-verbal du 17.09.2009
4. Courrier
5. Informations du Bureau du Conseil
6. Budget de fonctionnement pour l'exercice 2010 – préavis municipal n°06/2009 et rapport de la Commission des finances
7. Adhésion au « Groupement Forestier Jorat-Moudon », adoption de ses statuts ; établissement d'un contrat de prestations avec le « Groupement Forestier Jorat-Moudon » - préavis municipal n° 07/2009 et rapport de la commission des finances
8. Passage d'un Conseil général à un Conseil communal : point de situation

9. Informations de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque.
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

4. Courrier :

Le bureau du Conseil général n'a reçu aucun courrier.

5. Informations du Bureau du Conseil

Depuis la séance du mois de septembre, le bureau du Conseil s'est réuni à deux reprises.
Il n'y a rien de spécial à signaler hormis une rencontre avec la Municipalité planifiée au début décembre pour faire le tour des questions en suspens.
Le Président s'est également rendu, en compagnie de la Municipalité, à une rencontre avec la Municipalité de Lutry, lors de la journée de vérification de la Préfecture.

En ce qui concerne le bureau du Conseil, M. le Président informe de la décision de la secrétaire Mme Anne-Laure Fritsché de donner sa démission pour la fin de l'année 2009, pour des raisons personnelles de disponibilité. En outre, elle restera à disposition jusqu'à la fin du mois de juin 2010 si personne ne se propose. Il faut cependant, dès maintenant, s'occuper de sa succession. Avant de faire paraître une annonce, il est évident que le bureau recherche en priorité une personne du village. Toute personne intéressée peut s'adresser au Président ou à la Vice-présidente du Conseil général.

Au sujet du passage d'un Conseil général à un Conseil communal, la commission ad hoc ne s'étant pas réunie et le préavis n'étant pas encore fait, le bureau du Conseil et la Municipalité ont décidé d'organiser au mois de janvier 2010 une réunion comprenant le Président du Conseil, les membres de la commission et une délégation de la Municipalité, pour lancer complètement le projet.

Pas de commentaires ni de questions de la part de l'assemblée.

6. Budget de fonctionnement pour l'exercice 2010 – préavis municipal n°06/2009 et rapport de la Commission des finances :

Rapport de la Commission des Finances

« La commission des finances, chargée d'étudier le préavis 06/2009, s'est réunie le 11 novembre 2009 dans la composition suivante : Nathalie Horvath Hasenauer, Eric Dammköhler et Pascal De Bernardini en tant que premier membre dans la fonction de président-rapporteur. Les questions soulevées à cette occasion ont été répondues le 17 novembre par Monsieur Félix Rattin et Madame Patricia Dutoit, que nous remercions pour leurs explications claires et précises.

Le budget 2010 présente, malgré une nette augmentation des revenus, un excédent de charges de près de Fr 160'000.-. Tel que commenté en détail dans le préavis, il est largement pénalisé par des éléments extérieurs non prévisibles. Par exemple, notre participation à l'instruction publique et à la facture sociale accusent à elles deux une

augmentation de plus de Fr 100'000.-. Ce budget se veut néanmoins prudent, privilégiant les dépenses d'entretien et le maintien du patrimoine.

La commission des finances n'a relevé aucun poste comportant des dépenses injustifiées.

Conclusion :

La Commission des Finances estime que le Budget 2010 qui vous est présenté est réaliste, véridique et très bien étudié, et vous propose donc d'accepter le préavis n° 06/2009. »

Il n'y a pas de questions de la part de l'assemblée.

M. Félix Rattin précise qu'au niveau du budget, il est de plus en plus difficile de « joindre les deux bouts » même s'il y a eu une augmentation des revenus, car il y a aussi passablement de charges. Lors de la réunion de l'Union des Communes Vaudoises, il est apparu qu'avec la nouvelle péréquation, la commune aura de nouveau 3 points d'impôts qui seront taxés en plus. En comparaison, Mézières sera taxé de 10 points supplémentaires, donc la commune s'en sort encore assez bien.

Pour le reste, le budget tel que présenté dans le préavis n° 06/2009 est encore assez équilibré. On a encore dans le capital de la commune Sfr. 300'000.- ; le budget de l'année précédente était déficitaire de Sfr. 250'000.- et maintenant on est à Sfr. 150'000. Si tout va bien, on devrait bien s'en sortir lors des deux ou trois prochaines années, jusqu'au moment où l'on devra fixer à nouveau notre taux d'imposition.

Mais cela devient néanmoins de plus en plus difficile ; par exemple, le poste des eaux usées n'est pas tout à fait équilibré avec un revenu de Sfr. 90'000 et des charges pour Sfr. 105'000.-, même avec la modification de tarifs qui a été communiquée ici même lors du dernier conseil. A noter que c'était nettement plus supporté par les impôts les années précédentes.

L'assemblée procède au vote et accepte le préavis municipal n°06/2009 à l'unanimité.

M. Félix Rattin remercie l'assemblée pour sa confiance.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 06/2009 du 26 octobre 2009 – Budget de fonctionnement pour l'exercice 2010
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2010 tel que présenté.

7. Adhésion au « Groupement Forestier Jorat-Moudon », adoption de ses statuts ; établissement d'un contrat de prestations avec le « Groupement Forestier Jorat-Moudon » - préavis municipal n° 07/2009 et rapport de la commission des finances :

Rapport de la Commission des finances :

« Par manque de temps pour la création d'une commission ad hoc, c'était la commission des finances qui avait été chargée de l'étude du préavis 05/2009 à l'ordre du jour du conseil général du 17 septembre 2009. Il avait été retiré par la municipalité afin de

répondre aux questions soulevées par Monsieur Philippe Chaubert. Le présent préavis 07/2009 reprend aujourd'hui l'objet du précédent.

La commission chargée de son étude s'est réunie le 11 novembre 2009 dans la composition suivante : Nathalie Horvath Hasenauer, Eric Dammköhler et Pascal De Bernardini en tant que premier membre dans la fonction de président-rapporteur. Les questions soulevées à cette occasion ont été répondues le 16 novembre par Madame Isabelle Lucas Sauterel, que nous remercions vivement.

En complément des aspects traités dans le préavis, une séance d'information à l'attention des délégués des communes, à laquelle a participé Pascal De Bernardini, avait été organisée le 27 août 2009 à Vucherens par le groupe de travail ayant étudié la viabilité, les formes et options possibles de ce projet. Aucun point négatif n'avait été soulevé par les participants à la suite de l'exposé de Monsieur Christian Favre, expert mandaté par ledit groupe.

Après étude du projet, la commission relève les points marquants suivants:

- Le groupement simplifie les procédures et les frais administratifs. Il améliore la compétitivité de l'économie forestière, génère des synergies entre les propriétaires et les triages, regroupe les compétences, favorise la promotion et la valorisation durable du bois.*
- La forme juridique d'association de droit public – assemblée générale, comité de direction et vérificateurs des comptes – garantit à ses membres des moyens de contrôle adéquats.*
- Les actifs des deux associations forestières existantes seront versés, dans le cadre du nouveau groupement, d'une part dans un fond de réserve commun et d'autre part dans un fond de réserve en faveur des membres du Triage du Jorat exclusivement, ceci afin de garantir l'apport initial plus important de ce dernier.*
- Le groupement reprend et emploie les gardes forestiers des entités actuelles, il s'engage à procurer à ses membres les services d'un personnel forestier qualifié et formateur.*

Conclusion :

La commission des finances estime que l'adhésion au Groupement Forestier Jorat-Moudon, l'adoption de ses statuts et l'établissement d'un contrat de prestation avec lui ne peuvent être que profitables pour notre commune et propose donc aux membres du conseil général d'accepter le préavis n° 07/2009 tel que présenté. »

M. le Président présente M. Christian Favre, expert mandaté par le Groupement Forestier Jorat-Moudon, qui pourra répondre à toutes les questions de l'assemblée.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. Philippe Chaubert informe l'assemblée qu'il a pris connaissance avec plaisir du préavis municipal n°07/2009 qui répond globalement à toutes les questions qu'il avait posées lors du précédent conseil, particulièrement en ce qui concerne les précisions apportées quant à la dissolution de l'association existante et l'affectation de la fortune, quand bien même, il ne voit pas à quelles affectations spécifiques elle pourra être utilisée à part par les communes de l'ancienne association et apporter des liquidités à la nouvelle association.

En ce qui concerne la forme juridique, le préavis mentionne que l'art. 126 LC paraît respecté ; ce n'est pas son point de vue car selon les statuts , à l'art.33, la modification de ses statuts seront de la compétence de l'assemblée générale, y compris ce qui concerne les plafonds d'emprunts et la répartition des charges.

Pour le reste, M. Chaubert a encore un petit doute quant à la compétence de l'assemblée générale d'engager des gardes forestiers ; il y a un mélange d'activités entre le pouvoir exécutif et le législatif et quelques problèmes pourraient en découler en terme de délai de ratification d'un éventuel engagement d'un garde forestier. Cela étant, comme le relève le préavis, tout est modifiable et les statuts ne sont pas éternels, et il est temps de prendre une décision. Ainsi M. Chaubert pense qu'il est temps de rejoindre cette association et donc d'accepter le préavis.

M. Christian Favre répond que par rapport à l'engagement d'un garde forestier, l'association actuelle s'est réunie cette semaine et cela n'a pas posé de problèmes. Le reste des points soulevés sont des points de détail.

Quant au plafond d'endettement, il a une limite et reste toujours proportionnel en fonction du chiffre d'affaires et l'idée est que dans un groupement, le plafond d'endettement ne dépasse pas les trois mois de fonctionnement.

Les statuts, lors de l'assemblée constitutive, seront lus article par article et il est évident que les remarques qui seront transmises par le futur délégué de la commune seront prises en considération.

L'assemblée procède au vote et accepte le préavis municipal n°07/2009 à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 07/2009 – Adhésion au « Groupement Forestier Jorat-Moudon », adoption de ses statuts ; établissement d'un contrat de prestations avec le « Groupement Forestier Jorat-Moudon »
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser le délégué de la Commune à l'Assemblée générale de l'Association des propriétaires forestiers du triage du Jorat à voter la dissolution de cette association,
- d'autoriser la Municipalité à adhérer au « Groupement Forestier Jorat-Moudon »,
- d'accepter les statuts de ladite association,
- d'autoriser la Municipalité à transférer sa part des actifs et passifs résultant de la dissolution de l'Association des propriétaires forestiers du triage du Jorat au « Groupement Forestier Jorat-Moudon »,
- d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat de prestations avec ladite association.

8. Informations de la Municipalité :

M. Jean Gaumann :

- Présentation de Mme Yolande Hegi, greffière, secrétaire officielle de notre commune. Mme Claudine Monney reste responsable du contrôle des habitants et s'occupe aussi de la police des constructions, des mises à l'enquête. Elle est la secrétaire de la commune de Servion, Mme Hegi étant l'ancienne secrétaire à Servion. On voit donc qu'il y a une intense collaboration autant sur le plan administratif que sur le plan des employés communaux. Suite au départ de Mme Gay, la commune a engagé Mme Coralie Leresche. Elle a fait son apprentissage à la commune de Moudon dans tous les services et connaît donc le fonctionnement d'une commune. Elle est en train de se former et travaille en collaboration avec Servion. Les commissions de gestion des deux communes ainsi que nos syndicats et

certains municipaux ont participé à une séance ensemble il y a un mois. M. Adrian Schneider en parlera plus loin.

- Numérotation des bâtiments : à noter qu'il s'agit d'une obligation fédérale. La commune pensait que toutes les plaques pourraient être installées avant la fin de l'année, mais cela ne semble pas être le cas, car peu d'entreprises les fabriquent. Il ne faut cependant pas hésiter à donner d'ores et déjà le numéro attribué.
- Transports publics. Le vœu cher à M. Bernard Burri à savoir la desserte des Cullayes par les tl semble se mettre en place. M. le syndic aura demain une grosse séance avec le service de la mobilité de Lausanne. Mais il faut attendre la communication officielle de M. Burri.
- Traditionnelle verrée de fin d'année après cette séance.

Mme Isabelle Lucas-Sauterel :

- Préavis n°02/2009 concernant la réfection de la station de pompage de Praz-la-Tête : le commencement des travaux de réfection était prévu en septembre pour bénéficier de la météo, car normalement en automne il pleut beaucoup, mais malheureusement pas cette année. Cela fait 50 ans que l'on n'avait pas vu ça. Dès lors on ne va pas commencer les travaux avant Noël, mais seulement début janvier 2010 lors de la reprise des entreprises.
- Situation de nos sources : normalement les sources donnent 120 à 200 litres/minute, or actuellement leur débit n'est que de 9 litres/minute. Ce n'est pas parce qu'il pleut beaucoup ces jours-ci que cela va changer immédiatement. Pour les neuf premiers mois de cette année, la commune a acheté de l'eau pour Sfr 25'000.-, tandis que le montant des années précédentes avoisinait les Sfr 10'000.-, la différence sera donc reportée sur les comptes 2009.
- Restriction de la consommation d'eau : elle est maintenue.
- Contrôle du réseau d'eau : la Municipalité aimerait remercier les propriétaires chez qui l'on a découvert des fuites sur des branchements privés. Elle a été très bien reçue et les personnes concernées ont été très rapides quant à la réparation des fuites.
- Bois de feu : un tout ménage en janvier 2010 sera distribué pour commander comme l'année dernière du bois de feu à des conditions similaires.

M. Félix Rattin :

- Taxation définitive : tout le monde n'a pas encore reçu sa taxation définitive au niveau cantonal ; c'est également le cas dans d'autres communes. La commune a reçu l'information selon laquelle seulement 55% des personnes aux Cullayes ont reçu leur taxation définitive.
- Budget : le fait que la séance du Conseil général ait lieu en novembre à la place de décembre pose quelques problèmes pour établir le budget, car c'est un peu trop tôt. M. Rattin a demandé au Président du Conseil d'essayer de planifier une séance en décembre, l'année prochaine.
- Jetons de présence : ils seront distribués en fin de séance.

M. Adrian Schneider :

- Collaboration intercommunale avec Servion : il faut créer des synergies entre Servion et Les Cullayes. Au niveau du greffe d'abord, puisqu'il s'agit d'avoir chaque

poste occupé à double avec des personnes qui peuvent travailler soit à Servion, soit aux Cullayes, pour qu'en cas de maladie, un service minimum soit assuré à la population par l'une ou l'autre employée. Mme Coralie Leresche, est occupée à Servion et aux Cullayes en tant qu'adjointe au greffe. La même idée de collaboration se fait au niveau des employés communaux ; en effet, en ayant une équipe de cinq personnes, le travail de tailler des haies par exemple, peut être fait en une seule journée alors que si l'on devait faire cela aux Cullayes avec nos deux employés, cela prendrait plusieurs journées. Le projet a été présenté aux commissions de gestion des Cullayes et de Servion, en présence des deux syndics, de M. Gaumann et de lui-même. Les commissions de gestion ont été favorables à cette collaboration et la remarque a été faite que c'était un premier pas en direction d'une fusion ; à défaut de fusion, on collabore et on crée des synergies.

- AIESM : suite à l'intervention de M. André au dernier conseil, une solution a pu être trouvée pour prendre en charge deux élèves de classes du secondaire qui habitent au Vurzi. Ces élèves seront pris en charge à l'arrêt de la station de pompage de Praz-la-Tête ; cette solution n'est valable que pour l'année scolaire en cours et il n'y a aucune garantie qu'elle soit maintenue l'année prochaine. M. Schneider souligne que lorsque la commission des transports de l'AIESM peut trouver une solution, elle le fait volontiers.

Pas de questions de l'assemblée.

9. Divers et propositions individuelles :

Le bureau n'a reçu au courrier aucune proposition.

M. Michel Vaucher aimerait connaître la position de la Municipalité par rapport à l'ARO qui est en train de périliter, des communes ayant démissionné récemment.

M. Jean Gaumann répond qu'il est allé, il y a une semaine environ, à une séance de l'ARO ou l'on a reparlé de cette situation. Effectivement l'ARO arrive à bout de souffle. Donc si on ne trouve pas de solutions pour 2011, l'ARO ne pourra pas survivre et il faut donc trouver des synergies avec d'autres communes. Il a été décidé que l'ARO allait convoquer une séance avec l'ensemble des communes du district. Actuellement l'ARO reçoit des subsides du canton pour le développement économique ; ces subsides ne viendront plus si on ne s'associe pas avec d'autres communes, car elle devient trop petite et n'a pas assez de pôles de développement qui justifierait la distribution de subsides à Oron. Donc il faudrait s'associer avec des communes qui ne font pas déjà partie de Lausanne-Région (à noter que Les Cullayes, faisant également partie de Lausanne-Région, auraient une porte de sortie...), par exemple si des communes viticoles comme Lutry étaient d'accord de venir dans le groupement du district, on pourrait essayer de survivre avec d'autres objectifs que ceux qui sont actuellement ceux de l'ARO.

Mme Marlyse Bolliet qui habite au chemin des Moures aimerait savoir pourquoi en ce moment, tous les deux ou trois jours, l'eau de ses robinets est souillée, jaune, voire rougeâtre. Est-ce normal ? Est-ce que cela est dû aux contrôles actuels par le fait de fermer et ouvrir les vannes ? Elle ajoute qu'elle n'est pas la seule dans ce cas dans le quartier.

M. Carlos Alves confirme que l'eau est un peu trouble à cause de son intervention. Cela devrait se remettre en ordre dans deux ou trois jours.

Mme Marlyse Bolliet demande si cela est toxique ou dangereux si l'on boit cette eau.

Mme Isabelle Lucas Sauterel affirme que non, mais si cela se reproduit trop souvent, il faudrait peut-être faire appel à un installateur sanitaire pour vérifier si l'installation est en ordre.

Mme Marlyse Bolliet répond que cela n'en est sûrement pas la cause puisque cela se produit également chez ses voisins.

Mlle Jessica de Bernardini propose d'imprimer les procès-verbaux et les documents envoyés lors de la convocation au Conseil en recto verso et/ou sur du papier recyclé. Elle propose également d'envoyer ces documents par e-mail aux personnes qui le souhaitent.

M. Le Président répond que l'on va étudier la question.

M. Félix Rattin ajoute que dès qu'il reçoit du bureau du Conseil le procès-verbal de la séance, il le met sur le site Internet des Cullayes et il demande donc s'il est toujours nécessaire d'imprimer le procès-verbal alors que tout le monde peut le consulter sur le site. Cela permettrait de faire des économies.

M. le Président répond que le bureau du Conseil va également étudier la question.

Mme Martine Rouvet demande des éclaircissements sur l'ambulance parquée à Mézières. Elle pense que les communes avoisinantes paient pour ce service, mais comment se fait-il que cette ambulance soit parquée à partir de 18h30 à Epalinges, à disposition de la commune de Lausanne. S'agit-il d'accords ou d'économies de la part des communes avoisinantes ? Elle remarque qu'en hiver, si l'on a besoin d'une ambulance qui semble t'il est la nôtre dans les environs, il lui faudrait pas mal de temps pour arriver aux Cullayes ou à Mézières. Qu'en est-il ?

M. André Schneider n'a pas de réponse non plus, mais juste un début de réponse. Star Ambulance est une société privée et il croit savoir qu'il n'y a pas de contrat entre les communes directement avec Star Ambulance et qu'en principe, ils sont stationnés à Epalinges. Mais à défaut d'en savoir plus, M. Schneider va se renseigner sur l'organisation territoriale de cette société et sur son fonctionnement.

Mme Martine Rouvet précise que cette ambulance est stationnée la journée à Mézières et qu'il y a le soir un accord avec la ville de Lausanne de 18h30 à 6 ou 7 heures le matin, où celle-ci est parquée à Epalinges.

M. Adrian Schneider réitère son engagement de se renseigner à ce sujet.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance à **20h48**.

Le Président

La secrétaire

Vincent Lacoïn

Anne-Laure Fritsché

Les Scrutateurs

Isabelle Dapaz

Emmanuel Scaiola